

Zeitschrift: Neues Berner Taschenbuch
Herausgeber: Freunde vaterländischer Geschichte
Band: 7 (1901)

Artikel: Zwei Briefe betreffend die Conversion des Restaurators Haller
Autor: Türlér, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zwei Briefe betreffend die Conversion des Restauctors Haller.

Mitgeteilt von H. Türler.

Am 17. Okt. 1820 war Carl Ludwig v. Haller, der Enkel des großen Haller, gew. Professor der Staatswissenschaften und der Geschichte und Mitglied des Großen Rates und des Geheimen Rates von Bern, auf dem Landgut des Freiburger's Boccard in Jetschwyl zum Katholizismus übergetreten, indem er dabei Dispens von allen äußeren Kirchengebräuchen erhielt. Da er sich in Bern nachher noch als Protestant gerierte, blieb der Übertritt Geheimnis, bis Ende März 1821 aus dem Verhalten Hallers während eines Aufenthalts in Paris Vermutungen geschöpft und nach Bern gemeldet wurden. Die Nachricht verbreitete sich, und einige Zeitungsartikel bewogen dann Haller von Paris aus seiner Familie in einem Sendschreiben und der Regierung in einer Erklärung die geschehene Abschwörung des reformierten Glaubens anzuzeigen. Er verlangte auch die Entlassung von allen öffentlichen Stellen mit Ausnahme derjenigen eines Mitgliedes des Großen Rates; allein der Große Rat ging nicht darauf ein, sondern sprach am 7. Mai auf den Antrag des Kleinen Rates die Einstellung in allen Aemtern aus und überwies die Sache an Rat und Sechszehner zur Untersuchung und Stellung von Anträgen. Am 11. Juni wurde Haller aller seiner Stellen entsezt und für unfähig erklärt, wieder in den Großen Rat gewählt zu werden.

Von der Sitzung vom 7. Mai berichtet uns der erste Brief. Der Verfasser Ant. Karl v. Gingins-Chevilly, „von altem waadtländischem Adel entstammt, gebildet, begabt, gewandt, im Umgange mutig, begütert, kinderlos, freigebig, vereinigte viele einem überwiegenden Einfluß günstige Eigenschaften. Sein Vater war des Kleinen Rates und Seckelmeister der Welschen Lande gewesen und Vater und Sohn zählten sich nicht minder zum bernerischen Patriziat, als mit ihren schönen Besitzungen in der Waadt zu dem dortigen Adel. Gingins war daher erklärter Gegner der Revolution und gehörte, ein Genosse der Gesellschaft zum Distelzwang, während der Mediationszeit zu der Partei, welche dem Schultheißen v. Wattenwyl entgegentrat. Bei Aufhebung der Mediationsakte erstrebte er . . . die Wiedervereinigung der Waadt mit Bern. Im Jahre 1816 wurde Gingins in den Kleinen und in den Geheimen Rat gewählt.“*) In der Folge trat er dem geheimen Komitee bei, an dessen Spitze der bayerische Gesandte Ritter v. Oiry stand und dem auch Haller angehörte. Die Behörden wußten, daß dieses Komitee reaktionäre Tendenzen verfolgte und nach Deutschland, namentlich auch mit Metternich eifrig korrespondierte. Gingins blieb Hallers Freund, trat aber nicht zum Katholizismus über. Er ließ sich Ende 1821 zum Oberamtmann von Erlach wählen und starb dort schon 1823.**)

Haller begleitete den Brief Gingins mit Notizen, die

*) v. Fischer, Lebensbeschreibung des Schultheißen R. R. v. Wattenwyl p. 449.

***) Siehe das feine Porträt Gingins' in der Histoire de la Suisse, racontée au peuple, von Reg.-Rat Dr. Gobat, p. 506.

manches Interessante enthalten und schickte eine Abschrift mit diesen Notizen offenbar dem Fürsten Metternich zu, da die beiden hier veröffentlichten Stücke von Prof. Sidber im Metternichschen Archiv in Wien gefunden und kopiert wurden. Der Brief Hallers hatte keine weitere Folge; denn Haller fand in Paris im Ministerium der auswärtigen Angelegenheiten eine Stellung, die er kurz vor den Julitagen verließ, um sich in Solothurn anzusiedeln. Vor 1806 war er Hofkriegsratssekretär in Wien gewesen. Er lebte von 1767—1854.

Briefe aus dem Archive des Fürsten Metternich,
Palais Metternich, Rennweg Nr. 23.

I.

Copie de la lettre de Monsieur de
Gingins-Chevilly.

Berne ce 8 Mai 1821.

J'ai le désespoir dans l'ame, mon cher ami, nous avons été battus à plate couture. Le conseiller de Diessbach (libéral) a encore commencé le combat et vous a accusé d'avoir manqué à votre Serment der Stadt und Republik Bern Wahrheit zu leisten; Frisching de Rumligen a soutenu la même thèse; je les ai combattus et la chose n'a été reprise que par l'avoyer de Watteville qui a parlé avec une véhémence extrême. Mr. de Billieux, Cons. May, le trésorier, Wurstemberger, baillif à Délémont, Manuel de Melchenbühl, l'avoyer de Mülinen*) même le professeur Tschanner, et le conseiller Thormann vous ont défendu ou ont au moins discuté avec modération. Plus de 30 personnes ont parlé. Le conseiller Gatschet, Diessbach — conseiller Muralt, Fritz Fischer, avec

*) Keine Interpunktion in der Vorlage.

beaucoup d'animosité ¹⁾). Enfin le résultat a été de ne pas accepter vos demissions, 91 voix contre 50; de vous suspendre de toutes vos places, 114 contre 27, et de renvoyer au Conseil des XVI pour examiner comment vous deviez être puni. Ce qui a rendu la chose encore plus forte et plus injuste, c'est que dans la même Séance on a reçu la demission de Graffenried allié Bégoz qui a decampé après avoir fait un acte de faux de 10,000 L. contre un meunier. J'ai été le seul à m'élever contre lui, et n'ai fait que 12 voix. Dans le fait cela doit plutôt vous faire plaisir, il vaut mieux être condamné par la passion que par la justice. Je vous le répète mon pauvre Haller, bien du temps se passera avant que vous puissiez revenir à Berne. Heureusement que la Providence vous a donné des moyens d'exister partout d'une manière honorable. Si vous voulez vous rapprocher pour voir votre famille, venez à Orny (Château de M. de Gingins au pays de Vaud) dans quel moment que vous voudrez, je vous l'offre du meilleur de mon cœur. Votre femme est en ville, elle ne m'a pas reçue. Le conseiller Thormann m'a dit hier au soir que votre frère le conseiller avait donné sa demission. Jamais encore nous n'avons été dans une déroute si complète.

Avant de finir je dois vous rendre compte de la Séance du Conseil secret du 30 avril. Nous avons la foire; comme de coutume les marchands d'estampes étalaient les productions les plus révolutionnaires. J'en fis mon rapport et produisis en même temps le Défenseur du 14 avril, qui parle de l'envahissement du carbonarisme en Suisse. L'avoyer de Watteville

prit ce journal, et dit : c'est un mauvais journal, un journal ultra ; il sera facile de le refuter, il n'y a qu'à écrire à Mr. de Haller qui voit tous les jours le rédacteur²). Je répondis que je ne connaissais pas ce rédacteur, que je savais seulement que 30 à 40 des meilleures plumes de France y travaillaient ; que j'approuvais M. l'adv., s'il voulait prendre la peine de vous écrire. Le Trésorier prit alors l'occasion de parler du Burgerleist³), Mr. de Mulinen, surtout Muralt et moi, appuyames fortément. Diessbach opposa et l'avoyer de W. se mit dans une telle colère qu'il ne savait plus ce qu'il disait⁴) et que le Conseil secret se sépara sans congé prendre. Adieu mon cher et malheureux ami. Ne perdez pas courage. Aimez et servez votre patrie comme du passé ; cette conduite seule est digne de votre cœur et la providence semble vous avoir mis particulièrement à même de le faire.

(Signé) de Gingins-Chevilly.

Notes explicatives (v. Haller).

¹) Il est remarquable, en comparant les noms, que c'est surtout le parti libéral ou de la médiation qui se déchaîne contre moi. L'adv. de Watteville en particulier ne peut pas pardonner à tous ceux qui en décembre 1813 voulaient suivre les sages et bienveillants conseils de l'Autriche, il les poursuit avec acharnement quoique le parti contraire ait triomphé en tout.

²) Ce qui est absolument faux. Je n'ai vu ce rédacteur que deux fois en deux mois. D'ailleurs le mal ne serait pas grand.

³) Club nouveau, nombreux et évidemment révolutionnaire, dirigé contre ce qu'on appelle les patriciens, c'est à dire contre les mêmes bourgeois de Berne, mais plus considérés et dont les pères et aïeux étaient déjà du gouvernement. Ce club veut principalement la démocratie dans la ville de Berne.

c'est à dire les élections par en bas, tandis que depuis six siècles elles se font d'en haut, par un corps électoral composé du petit Conseil et de 16 membres du grand tirés au sort. Une motion que l'advoyer de Watteville a récemment fait faire en faveur de cette démocratie sous prétexte d'un changement à faire dans le mode d'élection a manqué par une majorité de 3 voix seulement, hinc illae irae.

⁴) Cet homme, autrefois antirévolutionnaire, a, à force d'orgueil, de courtes vues et d'un esprit ombrageux, presque perdu la raison. Il est aujourd'hui complètement dans la main de Jacobins helvétiques et autres, qu'il sert aveuglément. Son idée fixe est le mot gouvernement qu'il ne rapporte qu'à sa personne et la secte lui a fait croire, ainsi qu'à plusieurs autres à lui réunis, qu'ils seraient beaucoup plus forts avec la démocratie qu'avec leurs égaux. Ce sophisme est employé ailleurs aussi.

II.

Karl Ludwig von Haller des souveränen
und geheimen Raths in Bern an den Fürsten
Staatskanzler Metternich in Wien.

Mon prince!

Les bontés que Votre Altesse m'a temoigné en diverses occasions, m'inspirent le courage et la confiance de m'adresser à Elle dans une situation qui décidera probablement du sort de ma vie et de celui de ma famille. Une certaine rectitude de jugement et surtout mes études politiques antirévolutionnaires m'ont fait reconnaître peu à peu que l'église Catholique est la seule église Chrétienne véritable et légitime, et qu'en religion comme dans les gouvernements civils, tout ce qui se sépare de son chef ou de son centre naturel, ne mène qu'à des révolutions et des usurpations sans fin ou à une dissolution to-

tale. Divers écrits de ma part ont prouvé que je partage ces principes depuis longtemps, et le 4^{ème} volume de la restauration qui a paru l'année dernière, en est le développement complet. Conduit par la Providence et ne pouvant plus résister à la force de ma conviction, je me suis donc réuni à cette église, l'automne dernier, obtenant les dispenses nécessaires pour éviter tout éclat, vu mes rapports de Société et de famille. Mais en butte à l'inquisition libérale qui épie chaque de mes démarches ou trop exposé à l'attention publique, mes ennemis sont parvenus à se rendre maîtres de mon secret et l'ont publié dans les gazettes trop connus d'Aarau et de St-Gall. Cette indiscretion, cruelle par les circonstances et que j'appris ici à Paris, me força de déclarer toute la vérité, ce que je viens de faire par une lettre adressée à ma famille. Mais aussitôt que cette nouvelle fut connue à Berne, le parti qui depuis longtemps cherche à me nuire et qui a su circonvenir et subjuguier même nos chefs, a pris ce prétexte pour se déchaîner contre moi avec violence. On parle de me suspendre, de me destituer de toutes les places, de m'exiler même; en dépit de toutes les lois, encore formellement changées lors de l'accession de l'évêché de Bâle. J'ai bien encore des amis assez nombreux qui me défendront avec zèle, mais dispersés et en partie découragés, ils seront les plus faibles comme en tant d'autres occasions. — Et bien qu'on ne pousse pas la persécution à toute extrémité, il n'en est pas moins sûr que Berne deviendra pour moi un séjour insupportable et que j'y serai privé de tout appui pour mes trois enfants. Dans cette circonstance,

je dois naturellement leur chercher une nouvelle patrie et mon cœur me porte vers l'Autriche où j'ai déjà passé des jours si heureux et d'où nous sommes venus d'après les traditions de ma famille. Si j'étais assez heureux d'y obtenir un asyle sous la protection spéciale de l'empereur, j'y porterais ma modique fortune et toute celle que je puis encore espérer, mais j'y trouverais surtout l'inappréciable avantage de vivre sous un monarque ami de la justice, de faire bien élever mes fils et de les destiner au Service de sa Majesté, dans une carrière ou dans une autre. Mon bonheur serait complet et je regarderais tout ce qui se passe comme une faveur de la Providence, si je pouvais espérer, que mes services personnels, quelques connaissances acquises par 35 ans de travaux dans divers genres et des relations assez nombreuses en Europe, fussent agréables à S. M. dans une place pour laquelle on me jugerait capable et qui fournirait toutefois un supplément nécessaire à mes propres moyens d'existence. Mes principes connus garantissent, j'espère, que je servirais avec zèle et fidélité un Souverain auquel je dois déjà de précédents bienfaits que je regarde comme mon père et comme le Sauveur de l'Europe. Veuillez, mon prince, me mettre à ses pieds et servir d'organe à mes sentiments. Je place mon sort entre vos mains et me recommande à votre puissante protection. Si votre Altesse daigne me faire une réponse, je la supplie de me l'adresser par le canal de l'ambassade impériale à Paris, d'où elle me parviendra, soit que je me trouve encore ici, soit que je fusse retourné dans ma patrie. Mais quel qu'en soit le résultat pour

le moment, je vous prie, mon prince, de n'être pas moins persuadé des sentiments de reconnaissance, de vénération et de profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être

de votre Altesse

Le très humble et très obéissant
Serviteur.

Chs. Ls. de Haller

du Cons. souverain de Berne.

Paris, ce 15 Mai 1821.

Udimation.

Für getreue Abschrift von den mir durch Herrn Professor
Dr. Sidber in Bern vorgewiesenen 2 Original-Briefen, testiert
August Berner, Notar.

Bern, den 4. Juni 1872.
